



Rapport d'activités

2001

Table des matières

- Le Comité
- Fleur de Pavé et le bus de prévention
- Femmes aux Pieds Nus
- Activités extérieures de l'Association
- La Commission juridique
- Remerciements
- Comptes 2001

Fleur de Pavé
Avenue de Sévelin 32
1004 Lausanne

Tél : 021/661 31 21
Fax : 021/661 31 29
fleurdepave@bluewin.ch
CCP : 18-105396-2

RAPPORT DU COMITE

Si 2000 fut l'année de la mise en place du nouveau comité, en 2001 des questions vitales pour l'association se posent et devront être traitées.

Le Bus de prévention, Femme aux Pieds Nus et la Commission juridique ont fonctionné à plein rendement dans un contexte mouvant et un climat incertain comme vous le décrivent les coordinatrices dans leurs rapports.

C'est pourquoi, selon l'avis du comité, notre association est à un tournant important de son histoire. D'une part, la scène lausannoise de la prostitution ainsi que le cadre légal qui l'entoure évoluent profondément entraînant de grandes modifications dans un système déjà passablement opaque ; d'autre part, sur un plan interne, notre association se développe et commence à éprouver les limites du bénévolat sur lequel son fonctionnement repose en grande partie pour remplir et assumer une action publique. En effet, notre association, pour maintenir ses activités dans le bus, dans l'action Femmes aux Pieds Nus et dans la Commission juridique collabore avec 13 bénévoles qui s'impliquent tant au niveau opérationnel que stratégique. À cela, s'ajoute le comité, composé de 9 membres bénévoles, qui se réunit toutes les 6 semaines pour permettre à l'association de poursuivre ses activités tout en remplissant son rôle d'employeur. De plus, nous constatons également que les contacts avec les personnes travaillant dans les métiers du sexe (cf. rapports coordinatrices du bus de Fleur de Pavé et de Femmes aux Pieds Nus) ne font qu'augmenter alors qu'il y a toujours les mêmes forces pour effectuer ce travail. Ces contraintes, tant conjoncturelles que structurelles, posent des questions importantes et délicates et nous soumettent à des exigences nouvelles.

En tant que comité, nous devons notamment garantir les conditions de fonctionnement de chacune des structures qui fondent sur le terrain l'action de notre association.

Pour ce faire, nous réaffirmons la volonté d'accessibilité et de proximité de ces structures dans une perspective de réduction des risques : il s'agit d'être présent dans les lieux où des femmes exercent les métiers du sexe en véhiculant un message et des moyens de prévention concernant leur santé et leurs droits.

Actuellement, le Bus, Femmes aux pieds nus et la Commission juridique répondent à ces priorités. Nous observons également que le nombre de prestations de prévention fournies sur le terrain ne cessent d'augmenter ainsi que la quantité de travail destiné à encadrer le tout.

Or, Fleur de pavé est la seule association lausannoise (et vaudoise) à agir dans le domaine de la prostitution. De ce fait, l'ampleur du travail est de plus en plus importante et le fonctionnement de l'association doit être adapté à cette réalité.

Pour maintenir la cohésion interne et assurer une action de qualité sur le terrain, il nous paraît important d'envisager un accroissement de la professionnalisation de l'association pour assurer sa survie à moyen terme. Actuellement, les tâches administratives de gestion de l'association et de coordination des 3 actions de Fleur de Pavé ne sont assumées que par une coordinatrice engagée à 80 %.

De ce fait, pour le comité, les enjeux à venir sont donc financiers : il s'agit d'assurer dans un domaine où la demande est très forte les conditions financières minimales pour un fonctionnement de qualité.

Fleur de pavé a fait ses preuves, son travail est largement reconnu, nous devons aujourd'hui lui permettre de concrétiser les espoirs et les attentes placés en elle !

Le Comité

FLEUR DE PAVE ET LE BUS DE PREVENTION

C'est par la presse que notre association a appris, en janvier, la fermeture prochaine de la gare de Sébeillon, avec inquiétude et questionnement. En effet, où se déplaceront les travailleuses du sexe, clandestines ou non, à partir de quand devront-elles le faire, comment éviter que l'exclusion se creuse encore, comment rassurer nos usagères face à l'inquiétude croissante qui les gagne alors que nous n'avons aucune information précise à leur transmettre sur le déroulement des changements à venir dans la rue ?

À partir de février, et suite aux informations demandées par Fleur de Pavé à la direction des CFF et à la Police Municipale, nous avons pu informer nos usagères qu'elles devraient, dans les semaines qui suivent, quitter le quartier de la gare de Sébeillon et se déplacer sur la rue, côté route de Genève, rue de Sébeillon, avenue de Sévelin (et non plus à l'intérieur des quartiers).

À partir d'avril des employés de sécuritas, engagés par les CFF, patrouillent sur le territoire de la gare de Sébeillon et dénoncent à la Justice de Paix tous les non-ayants droit stationnant ou transitant sur le site.

En mai, lors de l'une de nos permanences nous avons reçu la visite d'un employé de sécuritas nous demandant de quitter les lieux de suite, alors que nous stationnons notre bus au bord de l'avenue de Sévelin (mais sur le territoire des CFF) depuis plusieurs années. Malgré nos contacts avec l'un des responsables des CFF, nous n'avons pu influencer leur décision et celui-ci nous a confirmé que nous n'avons plus le droit de rester à notre endroit habituel. Souhaitant enrayer la prostitution de

leur territoire privé, cette interdiction nous concerne également, et ce, malgré notre travail de prévention auprès des personnes prostituées. C'est finalement grâce à l'intervention du chef de la police judiciaire, le Capitaine Bezençon, que nous avons pu trouver rapidement un nouvel endroit de stationnement, juste en face, sur l'avenue de Sévelin.

Nous ne pouvons que regretter la manière dont cette affaire a été menée. Il ressort surtout que les personnes directement concernées n'ont pas été consultées et n'ont eu comme seul choix que l'obligation de se déplacer, avec un fort sentiment d'insécurité.

Fleur de Pavé est la seule association lausannoise présente dans la rue qui assure un travail de proximité, 3 soirs par semaine, auprès des personnes prostituées. Afin d'optimiser notre action, de nous adapter aux différents changements survenus sur la rue et de faire face à l'augmentation des usagères fréquentant notre bus d'accueil, nous avons instauré une troisième permanence. À partir du 1^{er} novembre, nous travaillons sur 3 lieux avec de nouveaux horaires :

- De 21h30 à 23h00 : route de Genève
- De 23h00 à 00h30 : Ecole des Métiers, côté route de Sébeillon
- De 00h30 à 02h00 : avenue de Sévelin

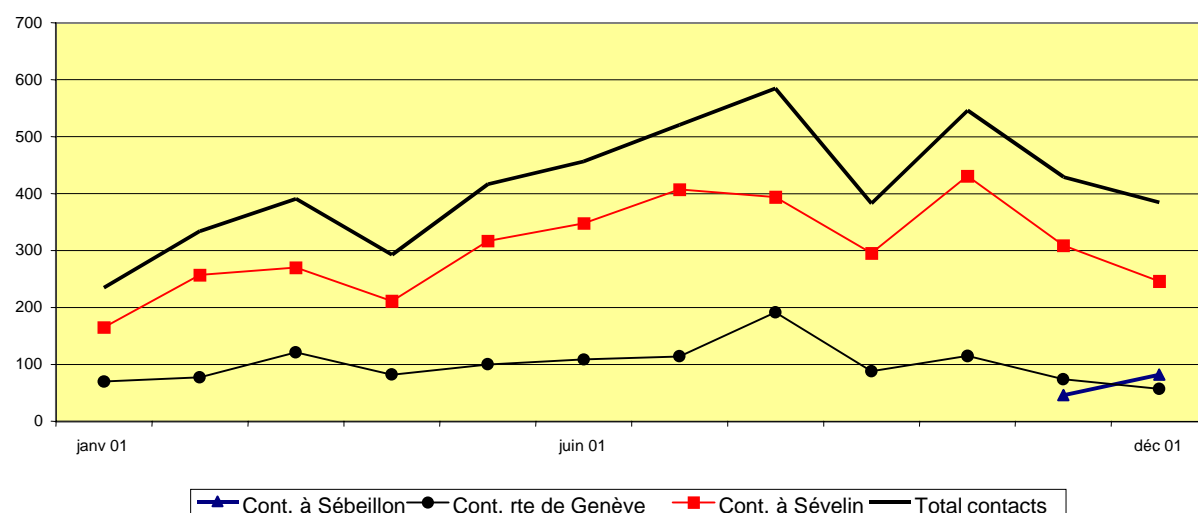
Ce changement devrait permettre à nos usagères de s'organiser et de choisir de venir à l'un ou l'autre des 3 endroits, en fonction du lieu où elles travaillent et dans de meilleures conditions d'accueil. Il s'agit d'un essai pour une durée de 3 mois.

Fréquentation du bus

En 2001, 147 permanences ont permis **4976** contacts dans le bus Fleur de Pavé soit 500 de plus que l'année précédente (2000, **4472**).

Les contacts se répartissent de la façon suivante.

Nombre de contacts par mois et par lieu, 2001



Les contacts à la Route de Genève sont restés relativement stables cette année, même si on constate une forte augmentation au mois d'août. En ce qui concerne les contacts à Sévelin, ils sont en constante augmentation jusqu'en juillet. Selon nous, la baisse importante de fréquentation du mois de septembre est peut-être due au fait que de nombreuses utilisatrices du bus prennent des vacances pendant cette période estivale.

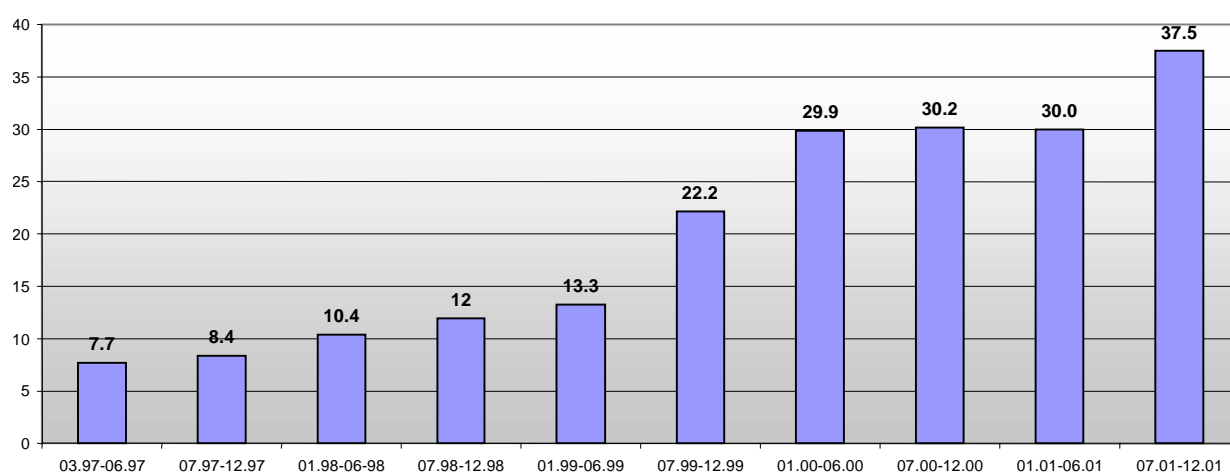
La baisse de fréquentation du bus en avril (293 contacts pour 12 permanences) est quant à elle peut-être due aux changements intervenus à Sébeillon, dont nous avons parlé plus haut, qui ont perturbé la vie dans la rue.

Cette année, août a été le mois le plus fréquenté avec 585 contacts pour 14 permanences.

Concernant la fréquentation des différents jours de permanence (mardi, jeudi ou vendredi), il apparaît que le jeudi est la permanence la plus fréquentée. Les mardis et vendredis représentent respectivement 1531 contacts pour 49 permanences et 1514 contacts pour 48 permanences. Les jeudis comptent 1931 contacts pour 50 permanences, soit près de 500 contacts de plus au total sur l'année.

Nombre moyen de contacts par jour de permanence, 1997-2001

Le graphique ci-dessous met en évidence l'augmentation régulière du *nombre moyen* de contacts par jour de permanence depuis 1997.

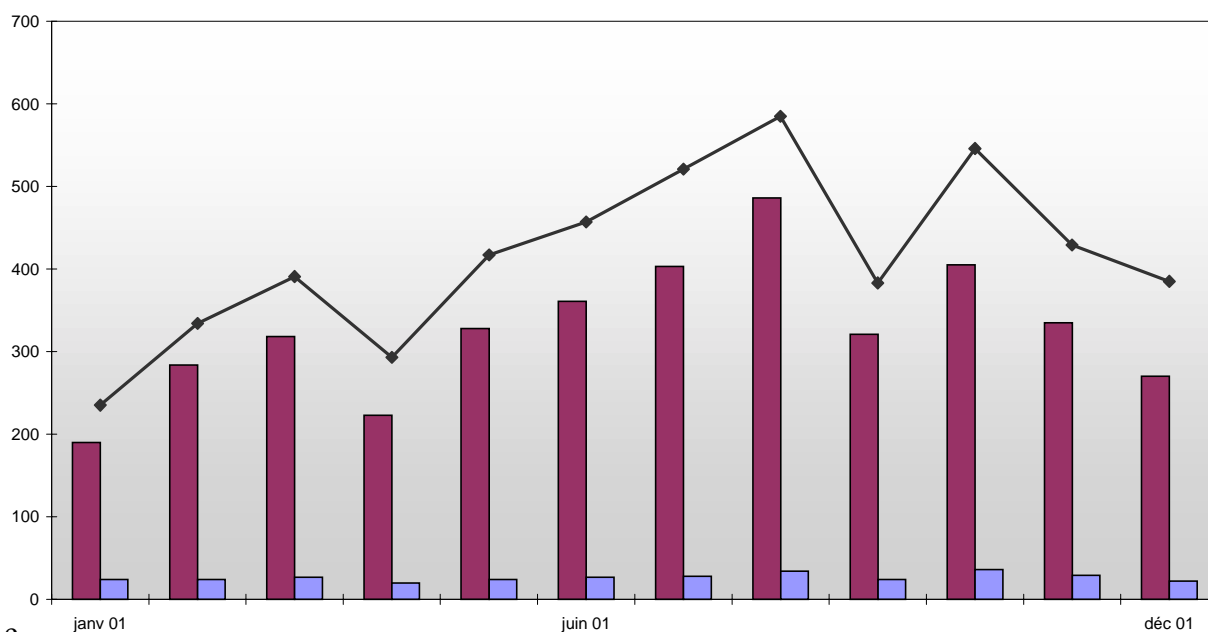


De 22 personnes en moyenne par soir de permanence à fin 1999, la fréquentation est passée à 30 personnes en moyenne à fin 2000 **pour atteindre 37 personnes en moyenne à fin 2001**. Cette augmentation des passages dans le bus en 2001 a surtout été significative à partir du mois de juillet 2001.

Matériel distribué dans le bus

En ce qui concerne le matériel, préservatifs, lubrifiants, etc., nous ne comptabilisons pas le nombre de pièces remises mais le nombre de fois que du matériel est distribué. Selon les situations ou les demandes, nous distribuons ce matériel de prévention avec souplesse.

Fréquence de la distribution de matériel de prévention par rapport au nb de contacts, 2001



Le graphique ci-dessus met en relation la fréquence de la distribution du matériel avec le nombre de contacts. La distribution de préservatifs suit la courbe d'augmentation de la fréquentation du bus. Si en 2000, nous avons distribué 118'000 préservatifs, **en 2001, leur nombre s'élève à 160'000**. Cette accessibilité aux préservatifs gratuits, mais aussi aux lubrifiants, mouchoirs, gants en latex est souvent une porte d'entrée à d'autres demandes telles que celles qui concernent une orientation vers le réseau médico-social. Mais elle nous permet surtout d'approfondir les messages de prévention. Nos prestations d'accueil à seuil bas, sans exigences, sans jugement et en respectant l'anonymat, nous permettent d'entrer en contact avec une population difficilement accessible, qui reste toujours stigmatisée et pour qui, parfois, Fleur de Pavé constitue le seul lien extérieur.

Le nombre de femmes consommant des drogues et accueillies dans le bus à la route de Genève reste stable et nous rappelons que nous sommes un lieu d'approvisionnement d'appoint pour les femmes toxicomanes. Depuis juin, Fleur de Pavé participe avec d'autres institutions lausannoises et vaudoises au concept cantonal en matière de remise de matériel stérile aux personnes toxicodépendantes, concept élaboré par le Service de la Santé Publique et Rel'ier. La remise de matériel d'injection stérile entre dans le cadre de la réduction des risques et cette mesure est efficace pour la lutte contre les maladies transmissibles (sida, hépatites B et C). Dans le cadre de ce concept, des seringues sont remises gratuitement aux consommatrices de substances par échange contre des seringues usagées, selon le principe de n + 2.

Les intervenantes remettant du matériel stérile suivront une formation et/ou un perfectionnement organisé par le Service de la Santé Publique et Rel'ier (la première journée de formation a eu lieu en juin, un autre module sera prévu en 2002). De plus, nous participons à la statistique cantonale et à l'évaluation de ce concept, organisées par l'Institut Universitaire de Médecine Sociale et Préventive. Une coordination cantonale est également mise sur pied dans le sens de rencontres régulières entre partenaires participant à ce concept et permettant d'aborder les problèmes rencontrés dans les différentes structures et de favoriser une offre homogène de matériel.

Cette décision a entraîné une modification de notre pratique, mais le message a bien passé parmi les consommatrices et l'échange s'est mis en place sans difficultés.

La forte augmentation du nombre de personnes rencontrées durant les permanences est avant tout due aux femmes migrantes, d'origine africaine et surtout brésilienne. Nous avons pu engager cette année une intervenante parlant brésilien et, par son appartenance à cette communauté, elle favorise grandement le contact avec cette population. Nous accueillons également plus de personnes travesties et transsexuelles dans le bus. La plupart des usagères fréquentent notre lieu chaque semaine et pour certaines, quasi à chaque permanence. Nous avons pu observer, depuis cette année, une modification dans le suivi des contacts avec les femmes. En effet, un nombre non-négligeable d'entre-elles ne restent à Lausanne que pour une durée de quelques mois. Si les réalités des personnes que nous rencontrons sont multiples, la convivialité, l'échange et le partage entre elles et avec nous sont toujours respectés et garantis.

L'équipe des intervenantes

Le principe de la complémentarité au sein de notre équipe entre femmes avec et sans expérience de la prostitution est le garant de la qualité de notre action de proximité et de prévention destinées aux personnes qui pratiquent la prostitution de rue. De ce fait, nous travaillons toujours à 2 dans le bus.

En 2001, 16 intervenantes ont assumé 147 permanences, à raison de 3 soirs par semaine, dans le bus de Fleur de Pavé. Si les intervenantes bénévoles effectuent une à deux permanences par mois, les intervenantes salariées avec expérience de la prostitution travaillent quant à elles au moins 4 soirs par mois. De plus, l'équipe se rencontre chaque premier lundi du mois afin d'échanger sur notre pratique, de nous informer des problèmes rencontrés dans le bus, de réfléchir à notre mode de fonctionnement en lien avec les usagères. Nous profitons également de ce moment pour rencontrer des personnes extérieures venant nous parler de thèmes spécifiques en lien avec notre activité (interventions : de Madame N. Christinet sur la toxicomanie, de Monsieur P. Vuillemin concernant une adaptation de la législation sur les auberges et débits de boissons et plus particulièrement sur la volonté de réglementer les salons de massage par l'introduction d'une patente dans les lieux de rencontres érotiques et de Madame S. Nicod coordinatrice du programme Femmes aux Pieds Nus).

En décembre, lors de l'une de nos permanences, un homme a frappé des usagères qui se trouvaient devant notre bus de prévention, à Sévelin. Les deux intervenantes qui travaillaient ce soir-là ont voulu s'interposer et ont été également agressées par cet individu. Si cette agression n'était pas dirigée contre notre bus, elle l'était contre les personnes prostituées, sans motif aucun : chose inadmissible. Aujourd'hui, nous subissons ce que subissent constamment nos usagères et sommes rattrapées par les agressions qui ont lieu régulièrement dans la rue.

Il s'agit d'une atteinte grave d'un lieu réservé aux femmes et d'un lieu défini et vécu depuis plusieurs années comme un espace de sécurité. La plainte qui a été déposée contre cet individu doit être perçue comme un signe symbolique.

Malgré cet événement, toutes les permanences de la fin de l'année ont été maintenues. Nous ne pouvons que relever la solidarité qui existe au sein de l'équipe, mais surtout avec les femmes travaillant dans la rue. En effet, celles-ci nous ont apporté tout leur soutien et nous les en remercions.

En 2001, notre groupe de développement et de réflexion avec Monique Assal s'est rencontré à 4 reprises. Ces moments d'échange ont lieu ponctuellement, sur demande des intervenantes du bus, en fonction des problématiques rencontrées. Ils nous permettent aussi de renforcer le sentiment d'appartenance à un projet commun et de nous questionner sur notre action.

De plus, une journée de réflexion d'équipe est agendée en janvier 2002 avec un intervenant extérieur et Monique Assal.

Durant l'année 2001, Madame Nora Kauz a exprimé le désir de quitter notre association. Nous la remercions tout particulièrement pour son investissement au sein de notre équipe et son travail dans le bus pendant presque 3 ans. Marie-José Chiriboga, Catherine Khaldi, Paulette Demierre, Véronique Von Moos et Yamada Nakaoka nous ont rejointes. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Un merci tout particulier à Zineb Kasper, qui, depuis janvier 2001, s'occupe de l'intendance du bus (achats de nourriture et de boissons) ainsi que de son entretien et gère le stock de matériel de prévention. Grâce à son travail efficace, nos permanences s'effectuent sans souci de logistique.

Formation continue des intervenantes

Certaines intervenantes ont suivi les formations suivantes :

- « Échange de savoirs-formation » à Lausanne, pour les personnes remettant du matériel stérile dans le cadre du concept cantonal de remise de matériel stérile aux personnes toxicodépendantes, organisée par le Service de la Santé Publique et Rel'ier.
- « Clandestines, Clandestins ! et puis... » à Yverdon, organisée par la commission protestante romande suisses-immigrés et la Fraternité de Lausanne.
- « Remise à niveau des connaissances sur VIH, PEP, MST, hépatites, jeux de rôle dans le cadre du projet Don Juan » à Genève, organisée par le Groupe Sida Genève, Aspasia et Fleur de Pavé.
- « Changements dans le domaine du Sida, quelles implications pour votre travail ? », à Lausanne, organisée par le service Médecine 2 du CHUV et Profa.
- « 10 ans de réduction de risques en Suisse romande : bilan et perspectives » à Genève, organisée par le Groupe Sida Genève et le GREAT.

DON JUAN, éducation en face-à-face des clients de travailleuses du sexe, action 2001

Cette action de prévention, initiée dès 1999 par l'Aide Suisse contre le Sida, s'adresse aux clients des personnes prostituées travaillant dans la rue. Elle a pour objectif de diminuer les risques de transmission VIH, hépatites et MST en tentant de réactiver les connaissances ou de combler des lacunes et de mieux comprendre ce que les clients vivent au niveau de leur sexualité et de leurs rapports aux personnes prostituées.

Cette année, le Groupe Sida Genève, Aspasia et Fleur de Pavé ont fait évoluer leur collaboration vers une responsabilité partagée dans la mise en place et la gestion de cette action. De plus, l'équipe des médiateurs est passée de 3 à 6 intervenant-e-s genevois et vaudois.

1 coordinatrice et trois médiateur-trice-s sont présents chaque soir dans la rue. Les 3 médiateur-trice-s tentent d'établir des contacts avec les clients. Une tente est dépliée chaque soir et délimite un espace de convivialité. 187 entretiens ont été menés dans les deux villes : 83 à Genève (90 en 2000), du 24 au 28 septembre, et 104 à Lausanne (124 en 2000), du 8 au 13 octobre, ce qui équivaut à 232 hommes contactés, car certaines rencontres se font avec plusieurs hommes.

Les données que nous avons récoltées sur les origines culturelles des clients montrent que la plupart des groupes ethniques sont représentés, mais qu'il n'y a pas, hormis les suisses largement majoritaires, de prépondérance d'un groupe sur autre. Toutes les tranches d'âge sont représentées ainsi que les différents niveaux socio-professionnels. Les rapports des hommes à la prostitution sont multiples, souvent ambigus et contradictoires « les prostituées vendent des services, moi, je viens acheter, c'est clair et sans faux-semblants. Je les respecte et respecte leur travail ou encore j'ai toujours, quelque part, un sentiment de honte, surtout quand c'est fini et que j'ai eu mon plaisir ».

Pour sa troisième année d'existence, Don Juan a amorcé des changements concernant la gestion du projet, les équipes et la structure. Nous souhaitons continuer ce processus au niveau de la co-gestion

entre les trois associations. Don Juan, par le biais de rencontres sans tabou et sans jugement, est une action de prévention qui concerne un ensemble considérable d'hommes. Son originalité et son efficacité résident dans le fait qu'elle ne se contente pas de diffuser des informations mais tente d'établir une relation de personne à personne et de prendre en compte le tabou, l'indicible, la réalité. Nous remercions l'entreprise Back Sound à Lausanne qui nous a permis d'installer notre tente devant ses bureaux et nous a fourni gratuitement l'électricité durant toute la semaine.

En conclusion

Nos contacts et nos tâches administratives ne font qu'augmenter alors que nous ne développons aucune nouvelle activité. Nous tentons juste de répondre à une demande qui ne cesse d'enfler. Les diverses formes de prostitution à Lausanne et dans le canton prennent une telle ampleur qu'il nous est difficile d'assumer notre travail de santé communautaire. De plus, le changement de cadre légal en devenir suscite de grandes tensions dans les milieux concernés, tensions que nous subissons directement dans notre travail de prévention. Notre mode de fonctionnement, basé essentiellement sur le bénévolat, arrive à saturation. Nous constatons un essoufflement des personnes impliquées, tant l'investissement demandé est important. Notre volonté de maintenir et d'assurer la qualité de notre intervention pousse chacun et chacune à un engagement quasi-professionnel. Les recherches incessantes de fonds financiers et l'incertitude qui en découle mettent en péril l'ensemble de nos activités. Notre situation est pour le moins paradoxale puisque, d'une part, nous sommes de plus en plus sollicitées en qualité d'expertes par les organismes officiels et que, d'autre part, la reconnaissance financière de la spécificité de notre action reste largement insuffisante.

En 2002, le canton de Vaud mettra en consultation son projet de loi sur la prostitution. Si le but de cette future loi sera de réglementer les lieux, les heures et l'exercice de la prostitution tout en réintroduisant l'annonce obligatoire pour les personnes prostituées, qu'en sera-t-il des personnes clandestines ? Ne seront-elles pas reléguées à une plus grande exclusion et insécurité ?

Même si cette loi prend en compte les volets sanitaires et de la prévention, elle rendra encore plus précaires les conditions de vie des prostituées en rejetant dans la clandestinité celles qui ne pourront se conformer aux exigences de cette loi.

On stigmatise les prostituées, mais on oublie que sans clients, la prostitution n'existerait pas. Et cette loi ne fait aucunement mention ni du client, ni de la protection des personnes prostituées face aux violences qu'elles subissent et n'osent souvent pas dénoncer par peur, justement d'être stigmatisées.

Corinne Siffert, coordinatrice
Valérie Dupertuis pour les statistiques

TEMOIGNAGES

Soleil du Brésil

« Un grand merci pour ce travail dans le bus qui est si important.
Pour celles qui travaillent comme nous, il finit par devenir vital.
Merci beaucoup pour tout ! »

Victoria

« Je désire remercier l'existence de ce bus. Nous, qui travaillons dans la rue, le trouvons d'une grande utilité.

À toutes les personnes qui travaillent dans ce bus, je désire leur dire un grand merci ! »

Elinalva

« Un grand merci à vous toutes qui travailler quelque part pour nous rendre la vie plus douce et ça grâce à votre gentillesse et aux sourires qui nous réchauffent le cœur et nous font beaucoup de bien.

De plus par le biais du bus, on rencontre des personnes et quelquefois ces rencontres peuvent se transformer en amitié. Maintenant ce que je pourrais dire c'est que l'on aurait beaucoup de peine si tout d'un coup, il n'y avait plus de bus ! »

Nicky

FEMMES AUX PIEDS NUS

Bref historique

C'est en 1998 que Fleur de Pavé sollicite et obtient le mandat de l'ASS pour Femmes aux Pieds Nus, programme de prévention par les pairs. En septembre 2000, le comité de Fleur de Pavé, convaincu de la nécessité de développer et de poursuivre cette action se mobilise pour en garantir la pérennité. En 2001 la pertinence de l'action se confirme et Femmes aux Pieds Nus (ci-après FPN) fait, en 2001, partie intégrante de l'association.

Stratégie

L'objectif prioritaire de FPN est de rendre **accessible la prévention** du VIH, des maladies sexuellement transmissibles et des hépatites auprès des personnes migrantes travaillant dans l'industrie du sexe, ainsi que de leur ouvrir un accès au réseau socio-sanitaire local.

Les médiatrices, de la même origine socio-culturelle que les personnes contactées, bénéficient d'une formation initiale de base sur ces questions. Elles sont ensuite accompagnées sur les différents terrains (cabarets, salons de massages, saunas) par la coordinatrice. Nous constatons que FPN est

parfois le seul contact, relais, avec le monde extérieur qu'un certain nombre de travailleuses en salons peuvent avoir.

L'équipe... départs et arrivée

Zineb médiatrice intervenant dans les cabarets, parlant arabe, au cœur de l'association Fleur de Pavé dès sa fondation, choisit de quitter le programme de prévention FPN fin 2001. Très investie dans cette action, **Zineb** participe aux actions de prévention avec une formidable énergie et cette clairvoyance que donne parfois le vrai bon sens. Sa personnalité, son charisme, son expérience de vie et sa connaissance des différents terrains font de sa collaboration un atout précieux. Ses multiples compétences sont fortement mises à contribution et appréciées autant par ses collègues que par les artistes de cabarets. Après 3 ans de mobilisation constante, un certain épuisement s'installe et les limites du programme, la lenteur des démarches, l'absence de reconnaissance dans certains cabarets, des portes qui restent résolument fermées..., les questions organisationnelles, financières qui prennent trop de place, une nécessité d'humilité, une forme d'impuissance, tout ceci fait que **Zineb** quitte FPN à la fin 2001.

Je désire lui dire ici toute ma gratitude pour ces années de collaboration riches de nouvelles connaissances, d'expérience, d'échanges, de solidarité et d'Humanité ! C'est très rare de rencontrer une reine !

Marguerita rejoint l'équipe de FPN en juin 2001. Russe, arrivée de Moscou en 1999, elle s'intègre très rapidement, apprend le français en 7 mois et aujourd'hui, pleinement opérationnelle dans les cabarets lausannois et morgiens, elle accomplit un énorme travail avec un dynamisme et une force hors du commun !

Merci à **Luciana**, médiatrice brésilienne (elle a quitté le programme en août 2001) qui allait à la fois dans les cabarets, dans les bars et dans les salons pour tout le soleil, la générosité, la foi et la force qu'elle a apportées à ce projet.

Vania, médiatrice brésilienne qui intervient principalement dans les salons de massages, face à certaines situations, demandes, a l'envie d'aller au-delà du mandat de prévention des Maladies Sexuellement Transmissibles. Sachant que si elle n'accompagne pas telle ou telle personne à la PMU, par exemple, le test HIV ne se fera pas (par crainte, par impossibilité de communiquer en français, etc). Une partie du rôle de la coordinatrice est de faire respecter ce cadre précis du mandat, mais face à des situations de violence, d'urgence ou de demandes particulières, c'est parfois une réelle difficulté. Merci à elle de garder le cap et de poursuivre sa mission à FPN. Sa communauté (Brésil et Amérique latine) fait appel directement à **Vania** lorsque de nouvelles personnes arrivent. Elle construit, pas à pas, ce rôle de « leader », base du concept.

En tant que coordinatrice du programme, j'aimerais leur exprimer ma reconnaissance et préciser que sans elles les portes ne s'ouvriraient sans doute pas ! Une partie des travailleuses du sexe n'auraient pas d'interlocutrices. Je les remercie de leur disponibilité, de leur force et de leur confiance. Le contrat de travail avec les médiatrices a augmenté. De 15h00 mensuelles, il est passé à 22h30. Nous ne pouvons pas encore parler de salaire, mais d'une rétribution de ces heures. C'est un élément qui limite les exigences du mandat et révèle les lacunes du dispositif.

Données quantitatives 2001

Ces chiffres sont le résultat des questionnaires utilisés par les médiatrices après chaque entretien. Une même personne peut être vue plusieurs fois.

<u>Où</u>	<u>Nombre de femmes contactées</u>
<input type="checkbox"/> Salons	427
<input type="checkbox"/> Night-clubs	788
<input type="checkbox"/> Autres lieux	27
Total	1242

<u>Provenance</u>	<u>Nombre de femmes contactées</u>
<input type="checkbox"/> Europe centrale et orientale	359
<input type="checkbox"/> Afrique	164
<input type="checkbox"/> Asie	42
<input type="checkbox"/> Amérique latine	541
<input type="checkbox"/> Autres	136
Total	1242

En 1999, Femmes aux Pieds Nus a permis 369 entretiens, en 2000, 832 et 1241 pour l'année 2001.

Difficultés

Les travailleuses en salons de massages sont extrêmement mobiles et changent fréquemment de ville. Le lien de confiance, qui ne peut s'établir que dans la durée, est dès lors compromis. Le travail des médiatrices se fait parfois entre 2 clients ou avant un spectacle. Dans de telles situations, le message de prévention est à adapter, à réévaluer.

Les femmes d'autres origines que l'Amérique Latine restent inatteignables dans les salons.

Certains cabarets lausannois nous sont fermés, mais ce sont toujours les mêmes.

Le soutien de la Santé Publique nous est précieux pour pousser un peu les portes.

La principale difficulté se situe au niveau des ressources humaines qui sont limitées par un budget très précaire.

Nouvelle offre de consultation pour les travailleuses du sexe

La commission juridique de Fleur de Pavé, en collaboration avec l'association Tandem, (cf. rapport Commission juridique) a produit un dépliant destiné aux femmes migrantes au bénéfice d'un permis L. Suite à ce travail, Tandem assure une permanence à l'usage des danseuses de cabarets. En 2001

la distribution de ce dépliant a permis 66 contacts au travers de cette permanence, dont certains nécessitent un accompagnement individuel.

Communication, relations publiques

- Participation à la conception du logo FDP et de la plaquette de présentation de l'association.
- Opération lobbying : le 30 novembre, FPN a organisé une soirée réunissant une partie des acteurs concernés par Femmes aux Pieds Nus, (politique, médical, patrons de cabarets, ASCO, culture, presse, CSR, réseau local).

Nous avons obtenu 4 articles dans la presse locale, des contacts avec le Centre Social Régional de Morges, la possibilité de faire connaître et accepter le programme de Fleur de Pavé dans sa globalité et la perspective d'une régionalisation du programme FPN.

Grâce au don généreux d'une caricature de M. Raymond Burki, dessinateur au quotidien 24H, nous avons obtenu des fonds en la vendant aux enchères. M. Burki a offert également les bénéfices de la vente de son livre à FPN. Nous l'en remercions.

Formation continue des médiatrices et de la coordinatrice

- L'ASS propose 2 jours de formation par année. C'est l'occasion pour nous de se rencontrer sur un plan national et de s'informer sur les différentes pratiques.
- « Clandestines, Clandestins ! et puis... » à Yverdon, organisée par la commission protestante romande suisses-immigrés et la Fraternité de Lausanne.
- Collaboration avec Point Fixe et participation à une information donnée par Ilario Rossi « corps – santé – maladie –ici et ailleurs ».
- Participation au cours « Abus sexuels, maltraitance » Dépistage, informations et soins, animé par Carol Gachet et Catherine Briod de Moncuit.

Collaborations et travail en réseau spécifiques à Femmes aux Pieds Nus

- Monsieur Jean Martin, Médecin cantonal, cautionne notre action et soutient le programme FPN par une lettre de recommandation (adressée aux patrons de cabarets concernés).
- Réunions régulières avec les médiatrices brésiliennes et les intervenantes d'Entrelaçar (Appui aux communautés de langues portugaises).
- Collaboration avec l'Antenne Sida du Valais romand.
- Participation à l'Assemblée Générale de l'ASCO et présentation de FPN aux patrons de cabarets.
- Réseau national FPN : des interventions régulières permettent aux 14 coordinatrices, de partager leur expérience, d'adapter les méthodes d'interventions aux réalités du terrain.

En conclusion

Le programme de prévention se développe dans d'autres villes du canton, à Yverdon, Morges, Vevey et Payerne. Cette nouvelle couverture géographique nécessite de créer des réseaux opérationnels de proximité. Pour pouvoir répondre efficacement aux demandes de plus en plus nombreuses, un renforcement de notre structure actuelle est nécessaire (coordination : 50% et 2 médiatrices qui travaillent 22h30 par mois.).

Pour élargir le public-cible, répondre à la multiplicité des demandes, il faut nécessairement augmenter le nombre de médiatrices et leurs diversités culturelles. Nous souhaitons ainsi solidifier notre action par une présence plus forte et plus large. Si aujourd'hui nos interventions sont plus nombreuses à Lausanne, les clients, eux, viennent bien de tout le canton.

Les médiatrices étant initialement formées pour faire prioritairement une démonstration de la bonne utilisation du préservatif, du lubrifiant et de l'importance de se protéger, les questions - Maladies Sexuellement Transmissibles, HIV, hépatites, prophylaxie post-exposition, contraception - sont souvent abordées lors d'un premier entretien. C'est dans les salons et en travaillant plus sur la continuité que se profilent des questions plus précises (consommation de psychotropes, séropositivité, stress, état dépressif, lésions des organes génitaux, problèmes respiratoires, accès aux soins, accès au droit et à la citoyenneté, etc.). Les règlements sur le travail, les questions administratives viennent ensuite. D'autre part si les besoins les plus fondamentaux ne sont pas satisfaits (sécurité physique/psychique) la personne, stigmatisée ou pas, ne se soucie pas/plus prioritairement de sa santé.

**« La menace du stigmate de putain agit comme un fouet qui maintient l'humanité femelle dans un état de pure subordination. Tant que durera la brûlure de ce fouet, la libération des femmes sera en échec »
Gail Pheterson « Le prisme de la prostitution »**

Sylvianne Nicod, coordinatrice

ACTIVITES EXTERIEURES DE L'ASSOCIATION

Fleur de Pavé et Femmes aux Pieds Nus développent des liens avec le réseau associatif et institutionnel tant local que national ainsi qu'avec les lieux de formation. En 2001, nous avons rencontré et participé à différents groupes de travail :

- Travail de réseau lausannois, dispositif seuil bas pour les personnes toxicodépendantes (DSB), organisé par Rel'ier et mandaté par la Direction de la Sécurité Sociale de la ville de Lausanne. Fleur de Pavé participe aux groupes accueil à seuil bas et remise de matériel stérile ainsi qu'au dispositif de coordination qui regroupe les délégués de toutes les structures présentes dans les groupes de travail.
- Groupe de travail chargé d'élaborer l'avant-projet de la loi cantonale sur la prostitution et composé de représentants des milieux suivants : représentants du Service Population-Migration, Service de la Santé Publique, Office Cantonal de la Police du Commerce, Bureau Cantonal de l'Egalité, Police Cantonale et Municipale de Lausanne, Tandem.
- Coordination cantonale en matière de remise de matériel stérile aux personnes toxicodépendantes, organisée par le Service de la Santé Publique et Rel'ier.
- Réunions avec ProCoRe (Prostitution collectif réflexion) à Berne, réseau suisse de défense des personnes qui travaillent dans les métiers du sexe et regroupant plus de 20 associations actives dans les milieux de la prostitution féminine ou masculine et des personnes travaillant dans les métiers du sexe. Une charte relie ses membres qui se rencontrent 2 fois par an.
- Séances d'information et de présentation de notre association à 8 étudiant-e-s intéressés par le thème de la prostitution pour des travaux de séminaires ou de mémoire (étudiant-e-s en Sciences Sociales à l'Université de Lausanne, Ecole d'Etude Sociale et Pédagogique de Lausanne, Ecole d'infirmière Bois-Cerf à Lausanne).
- Présentation de nos programmes de prévention à Madame Jacqueline Maurer, Conseillère d'Etat.
- Intervention de notre Association à l'Assemblée Générale du Groupe Sida Neuchâtel.
- Réunion avec le Service Social de la Maternité du CHUV et Tandem.
- Réunion avec la Polyclinique Médicale Universitaire et Tandem.
- Réunion avec le CEFIL, Lausanne.
- Séance d'information avec Vogay sur le thème de la prostitution masculine, Lausanne.
- Journée avec Danaya So, association des femmes libres du Mali. 2 coordinatrices Maliennes et une consultante de ce projet viennent à Fleur de Pavé dans l'objectif de permettre des échanges avec des associations travaillant dans le domaine de la prostitution en Suisse et de maintenir des liens entre le Mali et la Suisse.
- Réunions périodiques avec Aspasia et Groupe Sida Genève pour la préparation, la coordination et l'évaluation du projet Don Juan.
- Séances d'information et d'échange avec Point Fixe, sur les MST et le Sida, la clandestinité.
- Séance d'information avec Elodie Glauser, responsable de l'Ate'lier à Lausanne, en vue d'une collaboration interinstitutionnelle.
- Participation à une table ronde organisée par la Police Judiciaire de Lausanne, sur le thème « bilan sur la prostitution dans le secteur de Sébeillon. » avec des représentants des CFF, de Securitas, de la régie Braun, de la régie Nicod et de la BCV.
- Présentation de Fleur de Pavé au groupe Toxicomanie de La COREL, communauté de la région lausannoise, regroupant 26 communes de l'agglomération lausannoise.
- Entretiens avec la Presse, Lausanne Cité et 24 Heures.
- Participation à l'émission Racines de la TSR sur le thème « solidarité au cœur de la nuit ».
- Stand d'information et participation à un débat public sur le thème de la prostitution au Théâtre 2.21 à Lausanne, suite à la représentation « Pour solde de tout compte » d'après Douchka Doumier.
- Groupe de travail formé de la Commission juridique de Fleur de Pavé, Tandem, Office Cantonal de la Main d'Oeuvre et du Placement, Association Vaudoise des Contrôles des Habitants, Office Cantonal des Etrangers, Bureau de l'Egalité du Canton de Vaud.
- Réunions régulières avec la Commission juridique de Fleur de Pavé et Tandem.

- Réunions régulières avec l'Espace intermédiaire de Fleur de Pavé, la Commission juridique et une délégation du comité.

Corinne Siffert, Sylvianne Nicod, Zineb Kasper

COMMISSION JURIDIQUE

Rappelons que les activités de la commission juridique sont entièrement tributaires des problèmes issus des différents lieux de prostitution (rue, salons de massage, cabarets). Les impasses auxquelles nous nous heurtons témoignent du statut très particulier de la prostitution, activité lucrative, admise comme un métier, tolérée/réglémentée/poursuivie selon un cadre juridique à la fois flou et contradictoire. Nous pouvons ainsi évoquer tout à la fois la difficulté extrême à faire respecter le droit des danseuses de cabaret détentrices d'un permis L dans le cadre (apparemment) strict de directives fédérales et cantonales. La difficulté à faire respecter le droit augmente encore lorsque des situations d'abus, normalement poursuivies d'office, touchent des femmes en situation clandestine.

Danseuses de cabaret et extensions...

L'année passée avait été fortement mobilisée par la mise en place du concept d'information aux danseuses de cabaret détentrices d'un permis L dans le cadre du groupe inter administratif¹ que nous avons réuni à cet effet (élaboration du dépliant, diffusion par les Offices de contrôle des habitants, instauration de la permanence Tandem). Cette année, le projet a pris sa vitesse de

¹ Service de la population (DIRE), Office cantonale de la main d'œuvre et du placement, Bureau de l'égalité (DAIC), Contrôle des habitants de la commune de Lausanne, Association vaudoise des contrôles des habitants.

croisière et l'activité s'est reportée sur le terrain, à travers la permanence assurée par Tandem. Parmi les points principaux signalons :

1) La rencontre avec Mme Maurer

Les réunions avec les services de l'administration cantonale et communale revêtent un caractère informel au sens où le groupe se réunit sur notre initiative, en poursuivant les objectifs qu'il s'est donnés. Il n'a pas de mandat. Afin de faire (re)connaître notre activité auprès des deux Conseillers d'Etat concernés, nous avons adressé un courrier à Mme Maurer, Chef du Département de l'agriculture de l'industrie et du commerce ainsi qu'à M. Ruey, Chef du Département des infrastructures et des relations extérieures. Mme Maurer nous a répondu et nous a proposé une rencontre avec, entre autres, le Chef du service de l'emploi et la Déléguée à l'égalité. Suite à cela, elle nous a accordé son appui pour :

- Participer au groupe de travail mandaté par le Conseil d'Etat en vue d'élaborer un projet de loi cantonale sur la prostitution.
- Élaborer avec les services concernés de nouvelles directives cantonales tenant compte de la problématique des loyers abusifs ; déterminer des procédures de contrôle dans les cabarets. Comme à la même époque le Seco et l'ASCO devaient modifier la teneur du contrat-type pour réaliser l'application des nouvelles mesures de protection du travail, et que cela aurait des incidences sur les directives cantonales, le groupe a interrompu ses travaux en attendant les modifications. Attendues pour la fin de l'année, elles ont été reportées pour fin mai 2002, de sorte que l'activité du groupe a été durablement interrompue.

2) La collaboration avec Tandem s'est renforcée.

Bien que les médiatrices de Femmes aux pieds nus interviennent dans les cabarets et les salons de massage au nom d'un mandat spécifique de prévention sanitaire, elles se trouvent fréquemment confrontées à des situations qui nécessitent un suivi individualisé sur le plan social ou juridique. La collaboration avec Tandem s'est donc développée sur le terrain cette fois, par le transfert de certaines situations. La commission juridique a contribué à la formalisation des modalités de cette collaboration, qui se poursuit maintenant entre ces deux entités.

3) Le bilan positif de la permanence assurée par Tandem interpelle sur la suite de l'action. D'une certaine façon, le bilan est mitigé.

Bilan positif, parce que, durant la période du 1^{ier} novembre 2000 au 31 octobre 2001, 58 personnes ont pris contact avec Tandem, soit par téléphone, soit en venant directement à la permanence. Pour plus de détails, on peut se référer au document *Permanence, Artistes de cabaret*, décembre 2001, élaboré par Tandem².

Bilan mitigé, parce que la difficulté à faire respecter le droit alors même qu'on a affaire à situation réglementée très précisément³ paraît, à l'usage, assez problématique. Cette question, qui avait été à l'origine de notre prise de contact avec l'Office cantonal de la main d'œuvre et du placement (OCMP), pose le problème des contrôles effectués et des sanctions.

- Concernant les contrôles : dans un premier temps, il avait été convenu que Tandem signale les fautes commises afin que l'OCMP intervienne ensuite. Or Tandem constate de nombreuses irrégularités sans disposer des pièces nécessaires, les danseuses évoquant toujours oralement les problèmes auxquels elles sont confrontées. Aucune n'a, jusqu'à présent, souhaité porter plainte. On se trouve dans un cercle vicieux : la peur de prendre des risques explique l'absence de pièces à conviction, et donc l'impossibilité d'entamer

² Tandem, Rue Saint Martin 28, 1005 Lausanne

³ Rappelons que les conditions d'attribution du permis L, de même que l'activité des danseuses de cabaret munies de ce permis, ainsi que les relations contractuelles avec les employeurs sont précisément décrites à travers les directives fédérales et cantonales ainsi que le contrat type d'engagement, élaboré conjointement par le SECO et l'ASCO.

des procédures. La commission juridique a fortement sollicité l'OCMP afin qu'il procède à des contrôles ciblés qui devraient manifester visiblement une présence contrôlante. À notre sens, c'est la conjonction d'une présence forte de l'inspection du travail dans les cabarets, de la diffusion du dépliant d'information et de la permanence de Tandem qui devrait manifester un signe fort pour les danseuses.

- Concernant les sanctions : on note que l'essentiel des demandes concernent la Belle Epoque et le Tiffany où le propriétaire, qui n'est pas membre de l'ASCO, cumule les fonctions d'employeur et d'agent de placement. Le fait, connu de l'administration, avait été dénoncé. Sur la base d'un avis de droit solidement étayé par l'Office cantonal de la main d'œuvre et du placement et confirmé par le Seco, le Service de l'emploi avait refusé le contingentement demandé. Le propriétaire ayant fait recours, le tribunal administratif avait accordé un effet suspensif d'une année (en 1999) qui n'était toujours pas levé fin 2001, malgré les rappels successifs de l'administration. Ceci nous ramène au caractère mitigé du bilan et aux implications concrètes que l'on peut attendre d'une telle action. Comment faire si l'administration fait son travail mais se trouve ensuite désavouée par l'instance judiciaire ?

Les femmes, en situation clandestine, victimes d'infraction

En poursuivant son action de prévention sanitaire dans des cabarets et des salons de massage, Femmes aux Pieds nus s'est trouvée confrontée à des femmes travaillant de façon clandestine. Les médiatrices ont pris connaissance d'abus dans certains salons, ce qui a mobilisé la commission juridique sur le problème de la protection des victimes d'infraction, elles-mêmes en situation d'infraction à la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE).

Le sentiment d'impuissance, déjà tangible auprès des danseuses de cabaret, s'en trouve ici démultiplié. On se trouve devant des situations d'abus (viol par exemple) qui seront poursuivis d'office pour autant qu'elles soient dénoncées. Or sans l'assentiment de la victime, les médiatrices, ni la commission juridique d'ailleurs, ne peuvent, éthiquement, dénoncer. Car si ce genre de fait, dans sa généralité odieuse, doit être poursuivi et son auteur puni, on ne peut faire l'impasse sur la situation de la victime elle-même. Les centres LAVI connaissent bien le problème où des femmes renonceront à dénoncer le viol dont elles ont été victimes parce qu'elles craignent la pénibilité des procédures qui suivront. Il y a, pour toutes, nécessité de protection et de calme, pour éventuellement plus tard, se sentir l'énergie de se battre. Or les femmes en situation de clandestinité sont, en plus, radicalement exposées à d'autres dangers : n'osant quitter le salon où elles travaillent, elles ne disposent actuellement d'aucune garantie de protection si elles en sortent. Juridiquement, en situation d'infraction à la LSEE, elles pourraient bénéficier d'un permis provisoire (sans autorisation de travailler) le temps de la procédure judiciaire, au cas où elles porteraient plainte ; après quoi elles devraient quitter la Suisse au risque de retrouver sur place le réseau dont elles se sont rendues dépendantes (en contractant des dettes par exemple).

La commission juridique a travaillé sur plusieurs plans : au niveau politique avec la Conseillère nationale Anne-Catherine Menetrey (répercuter la question au Parlement et faire le lien avec d'autres motions pendantes), avec la députée socialiste Monique Weber (reprendre cette question dans le cadre de la commission chargée de l'étude du Postulat Glatz). Au niveau du réseau : suite à des contacts établis à partir de la journée des clandestins organisée par la Commission Protestante Romande Suisses-Immigrés (CPRSI), la commission juridique s'est rendue à Genève au « Cœur des Grottes » où l'Armée du salut, en partenariat étroit avec le centre LAVI, propose un accueil aux femmes en situation clandestine victimes d'abus. Un réseau interinstitutionnel officieux s'est développé autour de la protection de ces femmes qui, durant les trois premiers mois de leur arrivée au centre, ne seront pas inquiétées par les autorités de police, alors même qu'elles auront été très officiellement annoncées comme clandestines. Des discussions avec les instances judiciaires et le

Spop ont été amorcées. Elles devraient se développer en 2002, de même qu'avec les autres acteurs du réseau social et sanitaire, notamment le centre LAVI.

Le projet de loi cantonale sur la prostitution

La commission juridique, et donc indirectement le bus de Fleur de pavé et Femmes aux Pieds nus, a été présente au groupe de travail sur la prostitution, mis en place par le Conseil d'Etat pour répondre au Postulat Glatz.

La commission juridique ne s'est jamais profilée en faveur de l'élaboration d'une loi sur la prostitution. Sachant que la police de la commune de Lausanne avait entamé l'élaboration d'un règlement communal, elle s'était déjà inquiétée des difficultés supplémentaires qu'un tel règlement imposerait aux femmes travaillant dans la rue (cf. rapport de C. Siffert).

Toutefois, un projet de loi étant en chantier, nous avons estimé important d'y participer afin d'y apporter notre contribution du point de vue du respect des droits humains et sociaux, ainsi que des questions de santé. Outre la question de la protection des victimes, il s'agissait donc d'aborder les conditions de travail et de logement (en salon notamment) afin de disposer de moyens légaux pour intervenir en cas d'abus. Or le travail sexuel est considéré une activité indépendante qui ne peut faire l'objet d'aucun rapport contractuel entre une prostituée et un employeur éventuel au risque que celui ou celle-ci soit poursuivi-e au sens de l'article 195 du CP (*il n'est pas porté atteinte à la liberté d'action des personnes qui se prostituent, celles-ci ne sont pas victimes de menaces, de violences ou de pression ou l'on ne profite pas de leur détresse ou de leur dépendance*). Si l'objectif de protection au sens de l'article ci-dessus constitue le second pilier de la future loi à côté de l'objectif de police (contrôle de l'ordre public) et de l'objectif de santé publique (mise en œuvre de mesures de prévention sanitaire, attribution de moyens financiers), il n'en reste pas moins que la question centrale des femmes en situation de clandestinité n'est de loin pas réglée, et ceci pour deux raisons :

- d'une part, l'obligation d'annonce (chapitre 2 de la future loi) par rapport à laquelle nous nous sommes toujours opposées, renforcera le clivage entre femmes en situation régulière ou irrégulière ;
- d'autre part, la balance des intérêts entre protection des victimes (au sens du 195 du CP) et légalité du séjour (au sens de la LSEE) penche en faveur de la seconde.

Le cadre légal est donc extrêmement limité et le véritable enjeu est, d'une certaine manière, pour demain, à travers la manière dont la future loi sera mise en œuvre, appliquée et interprétée au fur et à mesure des cas de jurisprudence. Il y a là tout un enjeu de vigilance, pour l'avenir.

Il me reste à remercier mes collègues de la commission juridique pour leur engagement, tout au long de l'année :

Antonella Cereghetti, avocate

Zineb Kasper, intendante et intervenante, Bus Fleur de Pavé

Sylvianne Nicod, coordinatrice, Femmes aux Pieds Nus

Corinne Siffert, coordinatrice, Bus Fleur de Pavé

...ainsi que Marianne Noetzli, Tandem, pour les objets que nous travaillons en commun.

Anne Dentan, pour la commission juridique

REMERCIEMENTS

Ils sont nombreux et ils vont d'abord aux personnes prostituées qui nous font confiance, aux personnes actives dans l'Association que cela soit dans le comité ou dans la commission juridique, aux intervenantes du bus de Fleur de Pavé, bénévoles ou non, aux médiatrices de Femmes aux Pieds.

En 2001, nous avons pu compter sur le soutien financier par le versement de subventions ou de dons :

De la Ville de Lausanne

Du Canton de Vaud

De l'OSEO, Bureau suisse pour la réduction des risques

De la Chaîne du Bonheur

De la Loterie Romande

De la Fondation Alfred Fischer

Merci encore à toutes les personnes physiques et morales qui nous soutiennent par leurs cotisations et dons.

Toutes ces contributions ont permis à Fleur de Pavé d'exister.